

● CÔTE JARDIN LES ASSOCIATIONS

Très fragilisées par le confinement et la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de coronavirus, les associations doivent affronter une année 2020-2021 très difficile, entre difficultés financières et baisse du nombre d'adhérents.

L'ensemble des acteurs, les adhérents et la municipalité, soutiennent celles-ci en n'oubliant pas qu'une partie de la vie de notre bourg est animée par l'ensemble de leurs activités. Merci au dévouement et la perspicacité des présidentes et présidents et des membres.

Un nouveau livret présentant l'ensemble des associations de notre commune est disponible en mairie ou en ligne sur notre site internet.

INFOS PRATIQUES



Allée du stade Jules Quesnel - 14790 FONTAINE-
ETOUPEFOUR
Lundi 9h-12h et 13h30-16h30 / Mardi-Jeudi 14h-19h
Mercredi-Vendredi 9h-12h



02 31 26 73 40



mairie.fontaine@orange.fr



<https://fontaine-etoupefour.fr>



FONTAINE-ETOUPEFOUR

FONTAINE ACTU

N° 1



● CÔTE COURS LA MEDIATHEQUE

Nouvelle bibliothécaire

Afin d'offrir une qualité d'écoute et une disponibilité encore plus importante, à partir du 15 février 2021, une nouvelle venue, Mme POUTEAU, devient l'adjointe de notre bibliothécaire, Mme LAJON.

Nouveaux horaires d'ouverture

Afin d'offrir plus de plages horaires aux lecteurs, la médiathèque ouvre plus largement ses portes à partir du 1 mars 2021.

Voici les nouveaux horaires :

Mardi / Jeudi : 15h-19h Mercredi / Vendredi : 9h30-12h30 / 15h-19h
Samedi : 9h30-12h30

Un grand merci

Un grand merci à notre bibliothécaire et à l'ensemble des bénévoles qui, en cette fin d'année 2020, ont œuvré dans l'ombre pour modifier la décoration et l'agencement de votre lieu culturel de prédilection !

Les maîtres-mots de ce nouveau décor : accueil chaleureux, convivialité, clarté, couleurs, modularité...

Comme à la maison !



● INFOS DE LA MAIRIE

Démarchage à domicile

Depuis quelques mois, des démarchages douteux s'exercent sur la commune de Fontaine-Etoupefour.

Quelques conseils :

- toujours demander sa carte professionnelle au démarcheur.
- s'informer sur l'entreprise avant de signer ou de donner une réponse.
- bien vérifier la date en cas de signature.
- en cas de doute, en informer la Mairie.

Juridiquement par ailleurs, dans le cadre d'un démarchage à domicile ou par téléphone, la loi Consommation instaure un délai de rétractation de 14 jours contre 7 auparavant, et le remboursement du consommateur dans un délai de 14 jours maximum après avoir exercé son droit de rétractation auprès du professionnel ou constaté un défaut.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Depuis quelques semaines, un livret est disponible en mairie et sur le site internet expliquant le rôle, les domaines de compétences du Centre Communal de l'Action Sociale de la mairie de Fontaine-Etoupefour. N'hésitez pas à prendre contact en Mairie pour obtenir ce livret.

Travaux au jardin et à l'extérieur

Le printemps arrive, les travaux au jardin et à l'extérieur vont reprendre.

Merci de prendre en compte que ceux-ci sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, et qu'ils ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h